



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Actualité de l'État
dans les **Alpes-Maritimes**



PROFITEZ DES VACANCES : LA DDPP VEILLE

Cet été, de nombreux contrôles seront menés par la Direction Départementale de la Protection des Populations pour s'assurer de la sécurité des touristes présents sur le département. Des actions concertées avec d'autres administrations sont programmées.

Du 15 juin au 15 septembre, les contrôles et inspections dans les restaurants situés en secteur touristique seront privilégiés et ciblés notamment à partir des signalements déposés sur le site Signalconso (<https://signalconso.beta.gouv.fr>). Plus généralement, une attention particulière est portée à la sécurité sanitaire des aliments dans les restaurants mais également à tous les stades de la commercialisation des denrées que ce soit chez les grossistes, sur les marchés, dans les commerces de bouche et dans les grandes et moyennes surfaces.

La sécurité des produits industriels et prestations de services est également au cœur de l'action des enquêteurs à travers des contrôles relatifs à la conformité des protections solaires, des jouets de plage ou encore des prestations de loisirs (activités nautiques, structures gonflables, location de vélos...).



Les professionnels sont tenus à une obligation générale de sécurité et doivent s'assurer que les produits et les services mis sur le marché répondent aux prescriptions en vigueur. Ces derniers ont notamment l'obligation de rappeler les produits dangereux et de publier le rappel sur le site gouvernemental <https://pro.rappel.conso.gouv.fr>. En cas de suspicion sur la qualité et la sécurité des produits contrôlés, des prélèvements sont effectués et adressés à un laboratoire pour analyse.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Actualité de l'État dans les Alpes-Maritimes



Enfin, la protection économique du consommateur en période de vacances n'est pas en reste. Des opérations de contrôle sont programmées auprès de professionnels exerçant sur internet et en magasins et qui proposent des prestations de voyages, d'hébergement ou encore des services ou produits liés à l'activité estivale. Les contrôles portent sur les pratiques commerciales des professionnels. Il s'agit de détecter des fraudes, portant notamment sur les modalités de réservation en ligne ou en agence, les assurances, les avoirs et remboursements, les prestations proposées, les mentions valorisantes, les publicités et de contrôler la loyauté des transactions.

Pendant la période estivale 2022, plus de 300 contrôles et inspections seront ainsi réalisés afin de permettre aux touristes de profiter sereinement et en toute sécurité de leurs vacances.

